

Compte-rendu de la réunion du comité de liaison avec la section 08 du CoNRS

—Session de printemps 2026—
23/06/2026

Table des matières

1	Questions à la section	1
1.1	Contours de la section et place de la matière molle non-active/non-bio	1
1.2	Bilan des concours	2
1.3	Contexte institutionnel	5
1.4	Divers	5
2	Messages de la section	6
2.1	RIPEC	6
2.2	Calendrier prévisionnel de la section 08	6
2.3	Critères de la section	6

1 Questions à la section

1.1 Contours de la section et place de la matière molle non-active/non-bio

• *Quel est le bilan de cette première année de la nouvelle section 08, non seulement en termes de fonctionnement, mais aussi par rapport aux nouveaux contours scientifiques ? Comment a été gérée l'interdisciplinarité revendiquée par la section ?*

La section 08 est encore nouvelle. Elle n'est pas seulement une héritière de pans des anciennes sections 05 et 11, elle intègre aussi des thématiques nouvelles, en particulier concernant la Physique du Vivant. Elle possède des interfaces multiples, principalement avec les actuelles sections 05, 07, 11, 12, 13, 24, la CID 51, mais aussi de manière moins importante avec d'autres sections. La section travaille à définir son périmètre, c'est un travail de fond, commencé aux JAD (Jury d'Admissibilité sur Dossier) et poursuivi de façon beaucoup plus systématique pendant la session printemps. Une fois ce travail achevé, la section en communiquera les résultats. La section aura à rendre un rapport de conjoncture dans 1 an, ce rapport participera de manière essentielle à la construction du paysage thématique de la section.

• *Nous tenons à exprimer notre vive préoccupation concernant le devenir de la physique de la matière molle fondamentale, en particulier des thématiques non liées aux systèmes biologiques ou à la matière active. L'avenir de pans entiers de notre discipline — tels que (sans exhaustivité) i) les systèmes désordonnés passifs classiques (verres/gels), ii) les interfaces et les systèmes*

anisotropes, iii) la physique des polymères, des colloïdes et les transitions de phase classiques, ou encore iv) les développements expérimentaux dédiés à ces questions de matière molle plus traditionnelle — ne semble plus être au cœur de la section 08, d'autant que ces approches ne bénéficient plus du cadre pluridisciplinaire historique de l'ancienne section 11.

Sur les résultats des concours CR 2026, la matière molle non-active/non-bio est peu représentée. Si la section veille à ce que les admissibilités reflètent les équilibres thématiques de la discipline, cela doit s'apprécier sur les quatre années du mandat. La section n'est pas favorable à répartir les postes aux concours par "boîtes thématiques", comme cela est pratiqué dans certaines autres sections. Sur les concours DR et promotions, la matière molle non-active/non-bio est bien représentée.

Cette observation pourrait refléter des dynamiques contrastées, qui transparaissent déjà dans l'analyse préliminaire du périmètre scientifique. Si on prend le cas de la matière molle non-active/non-bio, la section y compte un nombre significatif de chercheur-ses chevronné-es mais on y a observé, pour le concours CR, comparativement moins de candidatures que dans d'autres domaines comme par exemple la physique du vivant ou la matière active.

1.2 Bilan des concours

• *Le concours CR, juxtaposition de sous-concours fléchés par institut, n'a pas dû être simple à gérer. peut-on espérer une amélioration l'année prochaine, avec un concours unique ?*

Cette année, il y avait 4 postes apportés par les instituts secondaires. CNRS chimie était le seul à mettre un poste sur le même concours 08/02 (poste colorié), CNRS Ingénierie et CNRS Biologie préférant avoir des concours séparés (fléchés). Ce découpage en plusieurs concours débouche sur des situations complexes. En particulier, la section a reçu de nombreuses candidatures avec sensiblement le même dossier sur plusieurs concours, probablement car le "coût marginal" pour adapter une candidature d'un concours 08/02 aux concours 08/03 et 08/04 était faible. Dans beaucoup de cas, c'est pourtant peu favorable à la réussite, voire défavorable. Il y a aussi des problèmes de candidatures sur des postes fléchés vers un institut mais avec des laboratoires non rattachés à cet institut. Même si l'affectation n'est pas décidée par la section mais par l'institut, et donc peut *in fine* différer des vœux initiaux, les instructions officielles exigent d'indiquer au moins un laboratoire de rattachement pour la construction du dossier et dans l'examen du dossier cette logique est conservée.

Pour aider les futur.es candidat-es, l'importance de la concordance entre l'institut hébergeant le poste et celui du laboratoire d'accueil sera rappelée sur le site de la section 08 (<https://section8.cnrs.fr/>), accompagné d'un lien redirigeant vers l'annuaire du CNRS dans lequel l'institut de rattachement des laboratoires est recensé.

La section a fait remonter aux instituts qu'avoir plusieurs concours n'est pas bénéfique, mais il n'est pas certain que le message soit entendu. Il semble que CNRS Biologie soit décidé à maintenir cette approche.

• *Comment juger l'adéquation (ou pas !) entre les profils des candidats au concours CR et les mots-clefs de la section ? Où sont les nouvelles interfaces importantes avec les autres sections ?*

Sur ce point, la section a identifié des thématiques aux interphases (interfaces d'épaisseur finie) avec d'autres sections. Un dialogue est engagé avec les sections en question, pour en particulier vérifier qu'il n'y pas de profils pertinents qui sont rejetés des deux côtés.

- *Peut-on avoir un bilan (thématique, opérationnel, statistique) des concours CR et DR ?*

Tout d'abord, le rôle du comité national est d'évaluer le potentiel des candidat·es sur le temps long, y compris sur l'aspect structurant de leur recherche pour le CNRS, dans une perspective large. La section note que le nombre de très bon·nes candidat·es est très élevé.

CNRS Physique, pour ce qui est de son concours (08/02), fixe pour objectif un âge de recrutement moyen à thèse + 3 ans au moment du recrutement éventuel. Cet âge est calculé de la date de soutenance à la date de recrutement. Sont déduites les périodes d'interruption de recherche, pour lesquelles le comité s'aligne sur les règles de l'ERC, conformément à la demande de CNRS Physique. En particulier, une déduction automatique de 18 mois est attribuée pour chaque maternité, et les autres interruptions (dont les paternités) sont déduites en fonction de ce qui a été déclaré dans le dossier de candidature. Il est donc important de renseigner les éventuelles interruptions de carrière scientifique.

Cette année, l'âge de recrutement moyen de nos lauréat·es sur liste principale du concours 08/02 est de 4.2 ans après thèse (avec un maximum à 6 ans). À titre de comparaison, il était de 3.8 pour l'ancienne section 05 en 2025. L'âge de recrutement a donc vocation à baisser au cours des prochaines années.

Dans la perspective du rajeunissement du recrutement, la section a fait évoluer les critères d'évaluation de l'autonomie des jeunes chercheur·ses. Jusqu'à présent, il était attendu d'avoir 1 publication en premier auteur sans encadrant·e de thèse. Le comité national pense que si un tel critère est appliqué de façon stricte, cela peut conduire au développement de stratégies d'adaptation artificielles et pernicieuses. Dorénavant, un dossier "jeune" n'est pas éliminé en l'absence d'une telle publication, mais la section évaluera la capacité à développer des recherches en propre à travers d'autres éléments du dossier.

En ce qui concerne la parité, la section a spécifiquement travaillé à prendre conscience de ses biais de genre. Nos listes d'admissibles sont satisfaisantes sous l'angle de la parité.

En ce qui concerne la rédaction des dossiers, la section se propose de rédiger rapidement un guide des candidat·es, pour clarifier ce qu'elle voudrait trouver dans les dossiers, tant sur la forme que sur le fond.

Enfin, voici un bilan statistique sur le nombre de candidat·es.

→ 177 candidatures uniques en CR, mais 251 dossiers CR reçus en raisons des multi-candidatures.

Nombre de candidat·es par concours (ratio F/H entre parenthèses) :

Concours	candidat·es	auditionné·es	classé·es
08/01	35 (10/25, 29%)	0	8 (5/3, 62%)
08/02	126 (39/87, 31%)	20 (11/9, 55%)	9 (6/3, 67%)
08/03	67 (20/47, 30%)	8 (4/4, 50%)	4 (2/2, 50%)
08/04	60 (15/45, 25%)	5 (0/5, 0%)	4 (0/4, 0%)

Âges des candidat·es (A : auditionné·es, C : classé·es) :

Concours	âge moyen	âge après thèse
08/01	44.2 (C : 45.0)	-
08/02	33.4 (A : 31.9, C : 32.3)	5.2 (A : 4.3, C : 4.5)
08/03	34.9 (A : 35.3, C : 34.4)	6.0 (A : 6.8, C : 6.1)
08/04	34.4 (A : 32.2, C : 31.8)	5.6 (A : 4.3, C : 4.3)

Nombre de candidat·es, par concours, ayant candidaté à un seul concours :

- 08/01 : 34 candidat·es
- 08/02 : 62 candidat·es
- 08/03 : 37 candidat·es
- 08/04 : 13 candidat·es

Nombre de candidat·es ayant candidaté à deux concours :

- 08/01 - 08/03 : 1 candidat
- 08/02 - 08/03 : 18 candidat·es
- 08/02 - 08/04 : 36 candidat·es
- 08/03 - 08/04 : 1 candidat·es

Nombre de candidat·es ayant candidaté à trois concours :

- 08/02 - 08/03 - 08/04 : 10 candidat·es

• *Combien y a-t-il de recrutements d'autres sections vers des labos de la 08 ? Est-ce qu'on peut anticiper un équilibre des flux étant donné le nombre de candidats recrutés par la 08 qui sont accueillis dans des labos hors 08 ?*

On ne peut pas y répondre pour l'instant car nous ne connaissons pas encore les laboratoires d'affectations, mais seulement les instituts. Il faut par ailleurs noter que peu de labos sont affichés en 08 en section principale.

- *Pouvez-vous faire un bilan de l'absence d'audition pour les concours DR ?*

Le comité national ne peut pas communiquer un bilan pour l'instant car il n'y a pas encore eu de discussion à ce sujet. Une impression assez partagée, semble-t-il, est que ce n'a pas été particulièrement problématique. La section fera un bilan plus précis lors de la session d'automne, lors de laquelle il sera décidé s'il y a aura ou non des auditions pour le concours DR l'an prochain. Le comité national demande au comité de liaison de sonder la communauté à ce propos. Nous ferons prochainement un message dans ce sens.

• *Concernant les CPJ, peut-on avoir un bilan des recrutements cette année, y a-t-il eu des passages DR et quel est l'impact sur les autres passages DR ?*

La section n'a pas eu de CPJ à traiter. La question a été posée à CNRS Ingénierie, qui répond que jusqu'à présent il n'y a pas eu de concurrence entre CPJ et concours DR. Dans le contexte budgétaire actuel, ce n'est pas garanti pour l'avenir et le nombre de poste DR2 pourrait en être affecté.

• *Concours handicap : quel bilan tire le comité du concours, sur les aspects organisationnels ? Le format génère-t-il des difficultés particulières ?*

Cela s'est globalement bien passé. Cette année, la voie de recrutement handicap a changé. Auparavant ces recrutements s'opéraient sur concours fléchés, il s'agit maintenant de recrutements non-fléchés. C'est un net progrès, et ce système a vocation à être pérenne.

Il n'y a pas de nombre de postes attribués par section. Cette année, il y avait 20 postes pour le CNRS, dont 2 pour CNRS Physique, pour lesquels il y avait 10 candidatures. La section sélectionne sur dossier, puis auditionne pour classer les candidat·es. Une commission d'inter-classement décide ensuite de l'attribution des postes au niveau de l'institut.

Pour la section 08, il y a eu deux candidatures. C'est un nombre anormalement faible en regard des 177 candidat·es au concours CR, qui traduit probablement des réticences ou une forme d'autocensure. Il faut donc diffuser les informations sur les spécificités du recrutement handicap. Par exemple, le contenu du dossier a vocation à être re-normalisé par l'impact du handicap : c'est une des finalités des échanges entre jury et candidat·es. Il ne faut donc pas hésiter à candidater si vous êtes concerné·es.

La section rappelle la possibilité de contacter le référent handicap Raphaël Candelier en amont du concours. Les informations sur le recrutement handicap seront également publiées sur le site de la section.

1.3 Contexte institutionnel

- *Thierry Dauxois devient président du CNRS. Qui va prendre la suite de la direction de l'institut ? Il annonce une réduction du nombre d'instituts de 10 à 7. Comment cela se présente-t-il pour celui de Physique ? Une fusion avec l'Ingénierie ? Est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle ?*

Les premiers échos évoquent une fusion Physique-Ingénierie, sans changement de périmètre des sections.

- *Benoît Devindre avait annoncé s'occuper de la section 08 lors de sa première année avant de laisser la main à quelqu'un d'autre pour la suite. Qui va lui succéder ?*

Benoît Devindre passera la main le 1er septembre à Olivia du Roure, qui est physicienne au laboratoire PMMH. Par ailleurs, Frédéric Petroff (DAS de la section 9) assure la direction par interim de CNRS Physique. L'ambition est de donner à chaque institut un rôle à l'échelle nationale.

- *Les perspectives budgétaires du CNRS semblent moroses et également incertaines, est-ce que cela aura un impact sur les postes à l'avenir ?*

Il n'y a pour l'instant pas de réponse officielle à cette question, T. Dauxois a annoncé qu'il défendrait le nombre de postes, avec une priorité pour les postes jeunes chercheur·ses. La section a cependant reçu le retour informel que "2027 risque d'être difficile".

1.4 Divers

- *CNRS Physique annonce in nouveau dispositif d'accompagnement : <https://www.inp.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/comment-accompagner-les-parcours-de-physiciennes-et-physiciens>. Ce dispositif est-il couplé aux évaluations à vague et mi-vague des chercheuses et chercheurs de la section, qui peuvent justement évoquer dans leur rapport leurs difficultés/questionnements, et en particulier en cas d'avis réservé voire d'alerte de la part du comité ? Réciproquement, cette personne (Marta de Frutos) est-elle en contact avec le comité pour accéder au contexte et l'historique de la carrière des personnes qui la contactent ?*

La section travaille avec Marta de Frutos, quand se présentent des difficultés qui ne relèvent pas de la gestion RH classique. Cette année, lors de la session de printemps, il n'y a pas eu de dossiers pour lesquels la section l'a sollicitée.

2 Messages de la section

2.1 RIPEC

La section envisageait initialement d'évaluer les dossiers, mais les contraintes budgétaires ont fait changer la situation. En conséquence la section n'a pas évalué les RIPEC : c'est l'institut qui s'en est chargé. Le taux de succès est d'environ 40%.

2.2 Calendrier prévisionnel de la section 08

- 12/10/2026 - 16/10/2026 : Session d'automne
- 18/01/2027 : Instances d'équivalence
- 09/02/2027 - 12/02/2027 : Jury d'Admissibilité sur Dossier (JAD)
- 01/03/2027 - 03/03/2027 : Auditions CR
- 04/03/2027 - 05/03/2027 : Délibérations CR
- 08/03/2027 - 12/03/2027 : Délibérations DR

2.3 Critères de la section

Les critères de la section 08 ont été mis à jour pour le concours 2027 (jusqu'à présent, les critères étaient ceux de l'ancienne 05). Ils sont aussi disponibles sur la page du site internet :

https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/08_criteres_2025.pdf <https://section8.cnrs.fr/concours/>